

Cependant, quand au coeur de cette première grande crise d'après la Guerre froide, au moment où de lourdes sanctions sont imposées à l'un de ses adversaires ailleurs dans la région, le gouvernement israélien refuse de collaborer avec le Conseil de sécurité au sujet d'une nouvelle résolution intéressant l'enquête sur l'affaire de l'esplanade des Mosquées, et que le premier ministre Shamir, le 18 novembre 1990, exprime délibérément l'intention du gouvernement de passer outre à une série de résolutions existantes et de rendre l'occupation permanente et définitive grâce à une colonisation massive par des immigrants, son pays lui-même ouvre grande la porte à quiconque veut établir encore plus de rapports entre les situations.

Légalement et logiquement, le Conseil de sécurité et la collectivité internationale sont cependant justifiés d'accorder la priorité à l'agression irakienne et aux mesures à prendre pour y mettre fin, et de s'opposer à ceux voulant rendre le règlement de ce problème conditionnel à celui d'autres questions non connexes dans la région. Toutefois, des points de vue moral, politique et juridique, la communauté des nations, et l'Occident en particulier, n'a désormais plus le choix : elle doit clairement faire savoir qu'une fois la crise du Golfe maîtrisée, le Conseil de sécurité se penchera sérieusement sur ses autres résolutions intéressant le pyogène conflit arabo-israélien et la situation des Palestiniens. Le gouvernement canadien, parmi de nombreux autres, favorise la convocation d'une conférence internationale sur ce dossier, et la démarche générale préconisée par le président Mitterand en septembre mérite ici d'être soulignée. Dans le cadre d'une telle conférence ou ailleurs, le Canada demeurera l'un des plus solides défenseurs des droits et des intérêts légitimes d'Israël en matière de sécurité, tout comme les États-Unis et d'autres pays occidentaux ayant les moyens de garantir des arrangements sûrs. Cependant, tous ces amis fidèles d'Israël sont de plus en plus convaincus que le renforcement de l'ordre international, lequel est appliqué et mis à l'épreuve dans le Golfe, demeure aussi la seule garantie durable de la sécurité dans la région et le monde, et qu'il n'est pas possible d'en appliquer les normes sélectivement ou d'y passer outre selon les circonstances.